

Quand le père Gratien, prieur de l'hôpital Notre-Dame de Condom, distillait du rhum...

Par Jean-Louis DONNADIEU

« C'est partout que son zèle, son activité et son intelligence démontrent l'homme éclairé, fait pour les affaires, en développer le tissu et en mériter les succès ; on doit dire de lui que sa vigilance embrasse à la fois tous les détails dans la maison qu'il gouverne et que rien ne peut l'arrêter dans la course, lorsqu'il est question de faire le bien. Il sait aussi par sa douceur naturelle ainsi que par ses bons offices auprès des malheureux se rendre précieux à l'humanité et les qualités de son cœur et ses vertus le font choisir de ceux avec lesquels il est uni par les liens de la société ». C'est ainsi que s'exprime, le 28 mars 1787, le père Romuald Vincent, Provincial de l'ordre des Pères de la Charité, alors en visite à Condom, pour faire l'éloge du père Gratien Bourjot, nommé vicaire supérieur du couvent hôpital Notre-Dame de Piété de la Charité depuis le 1^{er} janvier de la même année¹. Le Provincial sait de quoi il parle, car celui qui est désormais à la tête de l'hôpital de Condom est un personnage entreprenant, qui a fait montre de talents de gestionnaire, de bâtisseur et d'homme d'affaires... aux colonies. Gratien Bourjot a en effet derrière lui une longue expérience des îles et est arrivé en Gascogne avec de nombreux papiers personnels qui en témoignent. À leur examen, on s'aperçoit que son itinéraire n'est pas sans conséquence pour la filière du rhum à la Martinique. Qui est donc ce singulier clerc, qu'a-t-il donc fait pour recevoir des éloges qui ne sont pas de pure forme ?

À l'hôpital Saint Jean-Baptiste de Saint-Pierre

Gratien Bourjot est né en 1728 à la Ferté-Gaucher (bourgade non loin de Provins, en région parisienne, dans l'actuel département de Seine-et-Marne). À l'âge de 27 ans (nous sommes en 1755) il prononce ses vœux de religieux², entrant dans l'ordre des Pères de la Charité – fondé au XVI^e siècle par le Portugais Saint Jean-de-Dieu – dont la vocation est de s'occuper des malades. Gratien Bourjot reste en France quelques années mais a dû suffisamment se distinguer pour qu'en 1766 l'ordre estime qu'il peut prendre la direction d'un hôpital. Ce sera, en Martinique, l'hôpital Saint Jean-Baptiste³, sis dans la ville de Saint-Pierre. Alors peuplée d'environ 3 000 Blancs, Saint-Pierre est l'une des cités les plus en vue de la Caraïbe, dévolue au négoce, aux échanges, se piquant d'élégance et de théâtre, le « Paris des îles » selon le mot du marquis de Caylus, un ancien gouverneur des Îles du Vent.

Vue de la mer, la ville de Saint-Pierre s'étend en longueur le long du littoral, au pied de la massive silhouette de la Montagne Pelée. Sur la gauche, au nord, se trouve le quartier du Fort – il y a une garnison présente – et, après le bourg central, on voit sur la droite le quartier du Mouillage, le plus commerçant, là où se situe l'hôpital. Un très grave incendie l'avait détruit en 1738, et il avait fallu pratiquement une vingtaine d'années pour que l'hôpital Saint Jean-Baptiste puisse de nouveau avoir fière allure et fonctionner correctement.

C'est d'une situation stimulante qu'hérite Gratien Bourjot quand, le 21 novembre 1766, le père Edmond Lefebvre, vicaire supérieur en partance, lui transmet les bilans comptables. L'hôpital a trois missions à remplir : religieuse, hospitalière et de production. Financièrement la situation est saine. Concrètement, le domaine sur lequel va s'étendre l'autorité du Père Gratien, comme on l'appelle, consiste en l'hôpital lui-même et ses nombreuses dépendances : des maisons en ville et des terres plus à l'intérieur de l'île, dont – depuis 1714 – une habitation sucrerie dite Trou Vaillant, à seulement un quart de lieue

¹ Archives départementales du Gers, 5HDEPOT, E 35.

² Archives départementales du Gers, 5HDEPOT, E 30.

³ L'ordre des Pères de la Charité a deux hôpitaux en Martinique, un à Saint-Pierre (depuis 1686), l'autre au Fort-Royal, capitale de l'île (Fort-de-France aujourd'hui) créé en 1722, qui aura une activité hospitalière plus importante du fait qu'il soigne de nombreux militaires en garnison. Voir KACY (Franck), « L'œuvre hospitalière des religieux de la Charité à la Martinique (1686-1789) », *Annales des Antilles* [revue de la Société d'Histoire de la Martinique] n°31, 1997, p. 11-12.

de l'hôpital. Affectés à l'ensemble du service on compte alors 158 esclaves, l'Eglise les considérant comme autant d'âmes à instruire dans la religion chrétienne et n'ayant donc pas condamné la traite négrière ni l'esclavage pour cette raison. De plus, Edmond Lefebvre transmet au père Gratien un « coup » commercial destiné à garantir des ressources : versé dans la chimie, il s'était lancé dans la distillation d'un tafia fin (rhum) et, l'année précédant l'arrivée du père Gratien, vendait ses premières barriques aux colons anglais de la Nouvelle-Angleterre, sous un nom de marque auquel cette clientèle était sensible et appelé à une belle fortune : Saint James⁴. Au père Gratien désormais de prendre le relais. Notre religieux va s'y atteler avec détermination.

Les papiers que, bien plus tard, il va ramener à Condom, sont précieux car ils témoignent de onze ans d'une gestion solide. Le bon père va, durant toute cette période, apporter nombre d'améliorations aux diverses activités de l'hôpital Saint Jean-Baptiste et nous léguer également un état des lieux extrêmement détaillé à son départ, le 22 novembre 1777⁵.

L'activité religieuse

Paradoxalement, c'est l'aspect religieux qui nous échappe le plus. Il faut dire que si une instruction du pape Benoît XIV, datée du 5 octobre 1745, confirme aux pères de la Charité le pouvoir de baptiser, confesser, marier, administrer les sacrements et d'assurer les fonctions curiales, cette décision ne peut prendre effet en terre française car le roi de France n'accorde pas l'autorisation nécessaire à son application. Concrètement, les pères de la Charité n'empiètent donc pas sur le territoire des dominicains, franciscains ou autres jésuites présents aux îles et recentrent donc leur action religieuse autour de leur hôpital.

Combien sont-ils à Saint-Pierre ? On ne le sait avec précision, mais l'inventaire de 1777 indique que la maison conventuelle possède huit chambres individuelles. Sont-elles pour autant toutes occupées ? On ne sait. Une étude nous indique que sur l'ensemble des hôpitaux gérés par l'ordre de la Charité, tant dans le royaume qu'aux colonies, on trouve en moyenne six ecclésiastiques par établissement. C'est peu de toute façon face aux multiples tâches à assurer. Le service religieux pour sa part consiste en une grand'messe dominicale, en une messe basse chaque lundi et quelques messes de requiem à des fins particulières, à des moments bien précis de l'année. Bien sûr il y a l'assistance aux malades (mais il faut signaler l'intervention d'un aumônier extérieur) et l'instruction religieuse des esclaves. Quant aux « améliorations » à caractère religieux que contient le bilan comptable du père Gratien, elles consistent principalement en la construction d'une nouvelle chapelle, à quoi s'ajoutent quelques dépenses annexes : grille de fer forgé dite « *grille de communion* » installée dans cette chapelle, agrandissement du cimetière des religieux et acquisition de quelques objets de culte (croix d'autel, croix de procession, aubes et nappes d'autel, chandeliers...).

L'activité hospitalière et ses moyens

L'hôpital consiste d'abord en un grand corps de bâtiment avec deux grandes salles de 24 fenêtres chacune, la salle Saint Jean-Baptiste pouvant contenir 90 lits « à *un seul malade* » et la Salle de la Vierge 92, soit une capacité d'accueil de 182 personnes (entendre : marins, matelots et autres sans grades, l'hôpital ayant d'abord un rôle militaire mais étant cependant aussi ouvert aux civils). À cela il convient d'ajouter 9 chambres réservées aux officiers, dans deux pavillons indépendants, ce qui porte la capacité à 191 personnes, le père Gratien indiquant par ailleurs que l'hôpital accueille journalièrement une moyenne de 40 malades, malheureusement sans indication d'origine sociale ni de pathologies. Attenant à ces locaux se trouvent une garde-robe, la chapelle des morts (avec un cimetière d'un demi-carré⁶ de superficie, soit 0,65 ha), la nouvelle chapelle, la salle de

⁴ Durant la Guerre de Sept Ans, les Anglais avaient occupé la Martinique (de 1762 à 1763) et stimulé des liens commerciaux. Par ailleurs, en 1763, le roi de France avait accordé à l'île le droit d'exporter son rhum, lequel ne pouvait pas être vendu en France.

⁵ Archives départementales du Gers, 5HDEPOT, documents allant de la cote H41 à la cote H68, relatifs à l'hôpital de Saint-Pierre mais aussi à l'hôpital militaire de l'île de Tabago, que le religieux va administrer de décembre 1784 à mai 1785 comme on le verra plus loin.

⁶ Un carré correspond à une surface carrée de 100 pas de côté, soit 1,29 ha à la Martinique.

chirurgie (soit le dispensaire) et l'apothicairerie. Passer en revue les 402 « drogues » répertoriées revient à établir un inventaire à la Prévert, allant des simples (gentiane, camomille, sureau, orge...) à l'intrigant « *emplâtre divin* », en passant par le jus de réglisse noir, l'esprit de vin, l'eau de rose ou les pastilles de soufre. Si bien que, la médecine de l'époque ayant les limites que l'on sait, « *il s'agissait en fait beaucoup plus de se prémunir, de prévenir plutôt que de guérir ou même de pouvoir le faire* »⁷. Existe une petite bibliothèque, contenant une dizaine de titres : des traités médicaux ou de pharmacie, mais aussi un traité de navigation. À noter qu'existe aussi un « *hôpital des nègres et négresses* », bien grand mot pour un petit local avec seulement « *un lit de camp pour coucher les nègres* ».

Dans la maison conventuelle, outre les chambres des pères, se trouvent un réfectoire, une cuisine, une forge, une « *dépense* » (c'est-à-dire le local occupé par le père dépensier, c'est-à-dire intendant, chargé des comptes et des approvisionnements et qui a deux esclaves à son service). Une sorte de convention (dite « *soumission* ») passée en 1765 entre l'Ordre des pères de la Charité et le ministre de la Marine, soumission renouvelée en 1772, indique qu'une livre de viande doit être servie quotidiennement par malade (une livre et demie pour un officier), une volaille par dix malades (une pour quatre officiers), ainsi qu'une chopine de vin de Bordeaux ou de Toulon (ce qui explique que le cellier soit bien pourvu en barriques de vin). À la buanderie pour les religieux s'ajoute une buanderie pour le linge des malades ; s'évertuent à des tâches de nettoyage et raccommodage 15 femmes esclaves, soit 5 blanchisseuses et 10 couturières. Le règlement indique que les religieux pensent eux-mêmes les militaires, les « *nègres instruits* » ne devant que servir d'auxiliaires. Si le doute a longtemps plané quant au statut de ces « *nègres instruits* », les papiers du père Gratien le lèvent ; il s'agit bien d'esclaves, clairement affectés au service hospitalier : 2 chirurgiens, 3 apothicaires, 12 infirmiers – dont un spécialement pour les officiers. Mais des soins aux civils ne sont pas exclus et on peut signaler un vieil homme, Félix (68 ans), explicitement qualifié de « *sage-femme* ». Parmi les qualifications annexes de l'hôpital, outre les 2 esclaves affectés à la dépense, on relève 4 cuisiniers, 1 boucher, 2 matelassiers, 1 confitière, 1 forgeron et 1 « *chasseur de rats* » qui doit probablement surveiller les celliers et greniers et, indirectement, empêcher qu'un trop grand nombre de rongeurs ne propage de maladies. Une femme esclave est dite « *provisionnaire* » et une autre « *ménagère* »⁸. Par ailleurs on sait qu'il y a 2 esclaves jardiniers pour s'occuper d'un important jardin potager planté en orangers, pommiers d'acajou (anacardiés), grenadiers, cerisiers pays, bananiers, caféiers – 300 pieds – ainsi qu'en diverses plantes et herbes, sans oublier l'existence d'un « *jardin des nègres* » pour leur nourriture propre, d'un petit poulailler et d'une bananeraie de 1 500 pieds (la fibre du bananier étant utilisée pour la literie des malades). On sait aussi que le personnel servile loge dans douze cases à nègres « *fermées par des murs de refend et dans chacune d'elle une cheminée, les dites cases bâties en maçonnerie, garnies de portes et fenêtres* », soit un vrai luxe pour ces esclaves affectés au service des religieux et de l'hôpital (à noter que le vicaire supérieur a un esclave spécialement à son service, un certain François Couliquant).

L'examen des comptes permet de trouver plusieurs cadres blancs appointés, qui interviennent en 1777 au moins pour la bonne marche de l'hôpital : un garçon chirurgien, un garçon apothicaire et deux infirmiers. Au passage, signalons aussi l'intervention d'un perruquier, rémunéré pour la façon des barbes et la coupe des cheveux.

Au moment de dresser le bilan de ses onze ans d'administration, le père Gratien indique avoir largement renouvelé le linge (draps, couvertures, robes de chambres, serviettes, nappes), changé un bon quart des lits, renouvelé le laboratoire de chimie, acheté armoires, vaisselle et couverts supplémentaires, des frais représentant près de 10% de ses dépenses totales. Il a aussi effectué d'importants travaux de maçonnerie : un pavillon neuf pour les officiers, une buanderie pour les malades, un réservoir d'eau, un canal de drainage pour éviter que les eaux pluviales descendant du morne ne viennent inonder l'hôpital, divers murs de clôture, l'aménagement de la cage du grand escalier, une

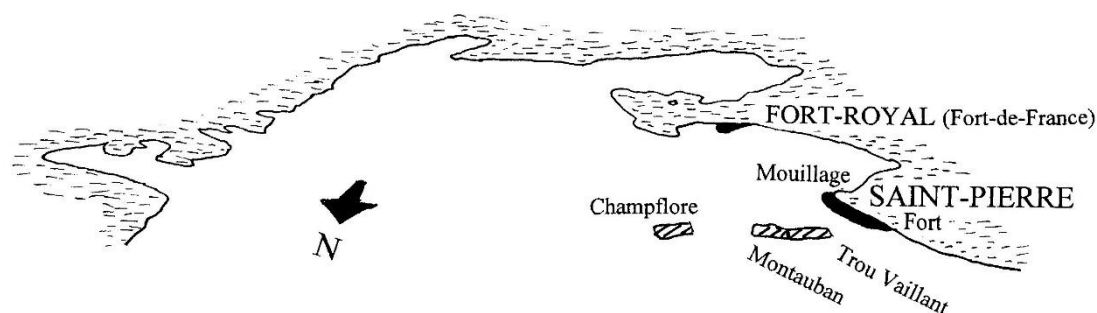
⁷ KACY (Franck), *L'œuvre hospitalière des religieux de la Charité...*, op. cité, p. 23.

⁸ La provisionnaire faisait-elle le service à table ? Quant à la ménagère, faisait-elle le ménage (le terme est ambigu car aussi employé aux îles pour désigner la concubine d'un homme blanc...) ?

grande porte d'entrée avec corps de garde... Ajouté à la chapelle neuve et à d'autres frais engagés sur des biens possédés par l'ordre de la Charité⁹, l'ensemble de cette maçonnerie représente 37% des dépenses qu'il a engagées durant son séjour. Puisque constructions il y a, on n'est pas surpris de trouver, parmi les esclaves, 5 charpentiers, 2 couvreurs, 4 maçons, 1 manoeuvre et 5 menuisiers. Mais le religieux de choc a fait plus important encore en stimulant les ressources productives de l'établissement hospitalier.

L'activité productive et ses moyens

Outre le paiement des journées de séjour des malades de par l'administration royale, les ressources de l'hôpital sont de plusieurs ordres : les loyers perçus de quelques 27 maisons et magasins possédés en ville – loués principalement à des négociants –, les rentes foncières constituées par des dons de fidèles, les pensions et indemnité du roi et enfin les revenus de la vente des productions propres : sucre, tafia, manioc et charbon.



Situation des domaines de l'hôpital Saint Jean-Baptiste des pères de la Charité à Saint-Pierre (Martinique) en 1777

À l'arrivée du père Gratien dans la colonie, l'hôpital de Saint-Pierre possédait pour ses productions la sucrerie Trou Vaillant et, dans son prolongement, un vaste terrain en « savane » (pâturage) et « bois debout » (autrement dit en forêt) vers le morne Montauban, à une demi-lieue de l'hôpital. En 1777 doivent s'y ajouter un ermitage à Montauban et surtout l'acquisition d'une importante habitation à deux lieues de l'hôpital, à Champflore, de 120 carrés – quasiment 155 ha – en savane et bois debout, probable extension d'une petite propriété antérieure. Et pour que les activités productrices soient assurées, il a été en outre nécessaire d'acquérir quelques 70 « bêtes à cornes » (bovins) et 9 « bêtes cavallines » supplémentaires, sans oublier 82 autres « têtes d'esclaves ». Sur ce dernier point, rappelons que le Code Noir considère les esclaves comme des biens meubles, comptabilisés dans les registres comme un cheptel humain, à côté du cheptel animal. Comme sur la période 1766-77 15 esclaves sont décédés (mais on ne sait pas de quoi), cela fait un effectif vivant en 1777 de 225 personnes serviles, soit un gain net de 67 individus par rapport à celui présent onze ans plus tôt. L'ensemble de ses dépenses foncières et de « mobilier », à quoi s'ajoute l'achat d'équipements destiné à améliorer la production, représente quasiment la moitié de toutes les dépenses engagées par le père Gratien durant son administration. Autrement dit une considérable dépense d'investissement.

Le fleuron de ces biens fonciers est l'habitation sucrerie Trou Vaillant, dont la bonne marche est confiée à un économiste appointé, le sieur Albert. Elle représente 132 carrés de terre (170 ha) dont un peu plus de 44,5 carrés (58 ha) sont plantés en cannes à sucre, sur

⁹ Participation à des travaux pour l'hôpital de l'ordre en Guadeloupe, reconstruction d'une maison au Fort Royal incendiée en 1766, construction d'une maison de rapport à Saint-Pierre.

29 pièces (parcelles) différentes pour faciliter la culture et la coupe. À quoi s'ajoutent les 20 carrés de savanes et 57 carrés en bois debout du lieu-dit Montauban, et 10 carrés (13 ha) répartis entre l'emprise des divers bâtiments et un « *jardin des nègres* » de presque 3 carrés – 4 ha – de manioc, bananiers, choux caraïbes et patate douce. L'inventaire de 1777 donne une description très précise du domaine. Les bâtiments industriels comprennent un moulin à eau pour broyer les cannes, une sucrerie proprement dite (batterie de quatre chaudières en cuivre pour réduire le jus en un sirop épais), une purgerie où est mis à sécher le sucre moulu dans des moules appelés « *formes* », puis une étuve pour achever de sécher ces formes et obtenir les pains de sucre (brut ou « *terré* », c'est-à-dire blanchi). Attenante, se trouve une « *vinaigrerie* », dite aussi « *guildiverie* », point sensible du complexe puisque c'est là qu'on y distille ce tafia fin qui est la véritable valeur ajoutée du domaine. Existe aussi un moulin à manioc, pour réduire cette racine en une farine destinée à la consommation des esclaves (de l'habitation, mais aussi vendues aux habitations voisines), un atelier de charron et de charpentier. Existait sur le lieu une cinquantaine de cases pour loger les esclaves, « *bâties de fourches, en terre clissée, bousillées¹⁰ et couvertes de paille* » et il y a aussi, comme souvent, une prison, local en maçonnerie fermé à clé et contenant deux cages de bois « *pour renfermer les nègres et négresses délinquants* », le document restant muet quant à l'usage éventuel qui a pu en être fait.

Fin 1777, au lieu-dit Montauban, paissent 17 bœufs de « *cabrouets* » (carrioles) et 17 mulets. On compte une case pour les deux esclaves gardiens de bestiaux. À l'ermitage mitoyen existent deux cases à nègres couvertes en paille.

Quant à l'habitation Champflore, elle est surtout un grand parc à bestiaux (8 équidés, 70 bovins, 18 moutons, 11 cochons et 38 « *têtes de volaille* » comptabilisés en novembre 1777). Pour les garder, un groupe de 11 esclaves, dont deux infirmes et 3 enfants entre 10 et 12 ans, le tout très probablement mené, et ce de façon inusitée, par une femme, Rachel, « *commandeuse du petit atelier* », cette population logeant dans trois cases explicitement qualifiées de « *mauvaises* ». Deux carrés (2,5 ha) sont mis en culture « *pour la nourriture des nègres* », et un demi-carré transformé en bananeraie.

Sur l'ensemble, on relève la présence d'un commandeur (chef des travaux), 3 conducteurs de cabrouets, 2 jardiniers, 3 muletiers, 4 raffineurs de sucre et 3 vinaigriers (distillateurs), 1 charbonnier, 2 « *gardiens de bananiers* » (pour l'entretien mais peut-être aussi pour surveiller le possible chapardage...) et 3 gardiens d'animaux. Sans oublier une vieille femme, Marie-Laurence, « *gardienne d'enfants* » pendant que les parents sont à la besogne. On ignore s'il y a la présence de cadres blancs autres que l'économiste.

Quant aux volumes produits, on ne possède le détail que de la dernière année de présence du père Gratien (plus précisément de décembre 1776 à novembre 1777) : 15 495 formes de sucre, 74 barriques de tafia, 335 barils de farine de manioc et 447 barils de charbon.

Passage du flambeau

Telle est donc la situation en ce 22 novembre 1777, quand le père Gratien transmet à son successeur, le père Didime Choppin, l'état des lieux et des instructions sur les prochaines coupes de canne et récolte de manioc. Financièrement, les bilans annuels courant de 1766 à 1776 font état d'un prix de vente moyen des productions de 65 432 livres, face à des dépenses de fonctionnement¹¹ atteignant en moyenne 29 565 livres, soit une recette nette moyenne de 35 866 livres. Bien sûr, il y a d'importantes fluctuations (1767 année fort maigre, avec seulement 4 482 livres de recettes nettes, 1776 année faste avec 43 803 livres de gain net, soit dix fois plus) mais malheureusement nous n'avons pas de détails permettant d'expliquer de telles variations (mauvaises récoltes, méventes, variations des cours ?). Quant aux travaux extraordinaires et acquisitions effectuées, tant

¹⁰ C'est-à-dire « composé de boudins de paille ou d'herbe sèche qu'enrobe un mortier de terre », selon DEBIEN (Gabriel), *Les esclaves aux Antilles françaises*, réédition Société d'Histoire de la Guadeloupe, Gourbeyre, 2000, p. 228.

¹¹ Réparties en deux catégories. En complément alimentaire : bœuf salé, morue (française – de Saint-Pierre-et-Miquelon – ou anglaise – de Nouvelle-Angleterre), farine de manioc ; en investissement : achat de bestiaux ou d'esclaves et « *autres dépenses nécessaires à fabriquer des sucres* » comme l'achat de deux batteries de chaudières...

en terrains qu'en « mobilier », cela est possible grâce à la gestion avisée de l'ensemble des recettes et une épargne scrupuleuse. Rien à voir donc avec les situations d'endettement observées par ailleurs sur nombre d'habitations des petites Antilles ou de Saint-Domingue, dont les propriétaires cherchent à mener grand train, tenir leur rang et jouir de la vie (il est vrai que ces propriétaires n'ont guère de recettes de biens locatifs ni de subvention royale comme les pères de la Charité). Si on ne peut pas aller au-delà de cette remarque générale, on constate néanmoins que c'est un domaine en développement, reposant sur des bases financières saines et un produit phare – ce tafia qui a toujours autant de succès – que laisse le père Gratien au moment de son retour en France.

Second séjour aux îles

On retrouve le père Gratien à Paris en 1778. Combien de temps reste-t-il dans le royaume, on ne sait précisément. Les documents semblent indiquer qu'il retourne assez vite pour une nouvelle mission hospitalière aux îles. Il est fort probable que notre religieux revient en Martinique, siège de l'administration des îles françaises au Vent. On trouve, pièce totalement isolée, comme griffonnée à la hâte par le père lui-même, un recensement de l'île de Sainte-Lucie en date du 1^{er} janvier 1779¹², l'île venant de passer – dans un contexte de guerre – sous contrôle anglais (du fait du soutien français à la cause indépendantiste des colons insurgés d'Amérique du nord face au roi d'Angleterre).

S'il existe une lettre du Vicaire général de l'ordre, le père Gérard Minet, datée du 3 août 1783, qui indique que le père Gratien Bourjot serait nommé vicaire supérieur de l'hôpital de Saint-Pierre ou de Fort-Royal « *en cas de mort ou longue absence* » des titulaires de l'époque, c'est en fait comme supérieur de l'hôpital militaire de Scarborough (île de Tabago) qu'on le retrouve, en novembre 1784. Tabago – Tobago¹³ aujourd'hui – a été conquise par les Français sur les Anglais en 1781, acquisition confirmée lors du traité de 1783 reconnaissant l'indépendance des États-Unis d'Amérique. La paix revenue, stationnent dans l'île des troupes détachées du régiment de la Guadeloupe ou de la Martinique. « *Sur un effectif qui était alors de 300 hommes, il en mourut 78 en neuf mois et demi, chiffre effrayant (...). Il est fort probable que l'état déplorable de l'hôpital, beaucoup trop petit, fut pour beaucoup dans les pertes* »¹⁴. Au cœur de ce drame sanitaire se trouve le père Gratien, à la tête d'un établissement aménagé à la va-vite de 30 lits, 120 paillasses et 136 matelas « *tant bons que mauvais* ». Pour faire fonctionner l'hôpital de Scarborough il semble n'y avoir, outre les religieux, que quelques cadres blancs (dont un cuisinier et un infirmier major) et 25 esclaves (17 hommes, 7 femmes et un enfant au sexe non précisé)¹⁵ et bien peu de moyens médicaux. Le père Gratien ne fait lui-même qu'un séjour d'un an tout au plus, de décembre 1784 à novembre 1785, période certainement très éprouvante pour lui, avant de repartir pour la Martinique.

On possède le rapport peu flatteur d'un officier de l'administration royale, en date du 1^{er} novembre 1785, à propos des conditions sanitaires : « *Il n'y a rien à désirer quant à la tenue de cette maison et aux soins que les P. de la Charité y donnent aux malades. Mais l'humanité a beaucoup à gémir du local que l'expérience et l'avis des médecins ont fait connaître bien insalubre.*

¹² « Recensement général de l'île Sainte-Lucie le 1^{er} janvier 1779. Il s'est trouvé 2 178 Blancs de tout âge, 1 049 gens Libres de couleur et 16 003 nègres, dont 10 198 payant droits. Total 19 111 têtes qui composent la colonie. 44 sucreries roulantes [en production] ; 1 703 carrés de terre plantés en cannes ; 773 habitations à cafés, cacao, coton et manioc. 1 276 bêtes cavallines et mulets ; 2 225 bêtes à cornes et 5 352 moutons et cabris. Valeur intrinsèque : 16 003 nègres à 1 000 livres : 16 003 000 livres ; 44 sucreries à 100 000 livres : 4 400 000 livres ; 773 caf. etc. à 25 000 livres : 19 325 000 livres ; 1 276 bêtes cavallines à 300 livres : 638 000 livres ; 2 225 bêtes à cornes à 250 livres : 556 250 livres ; 5 352 moutons etc. à 30 livres : 160 560 livres. Total : 41 082 810 livres ». 5HDEPOT, H/58.

¹³ Île à environ 175 km des côtes du Venezuela, associée à l'île de la Trinité (État de Trinidad-et-Tobago). Zone longtemps disputée entre Français, Anglais et Espagnols. Occupation française de 1781 à 1793.

¹⁴ NARDIN (Jean-Claude), « Tabago, Antille française (1781-1793) », *Annales des Antilles* n°14, 1967, p. 47.

¹⁵ On a les seules indications suivantes les concernant. « Nègres : Gabriel menuisier ; Toussaint cuisinier des pères ; Lambert chirurgien ; Eloi apothicaire ; Jacques à la cuisine des malades ; Placide infirmier ; Petit Pierre idem ; Paul aux travaux ; Ferdinand, Alexis, Marc, La Rochelle, Hope, Jacquot, Louiset, Zamor ; Cabelot cuisinier du Supérieur. Nègresses : Françoise poulaillière ; Geneviève à l'office ; Betty blanchisseuse des religieux ; Marianne couturière des malades ; Tilly idem ; Marie-Claire blanchisseuse des malades ; Elvire et son enfant idem ». 5HDEPOT, H/65.

« Cet établissement est situé à mille pas de la ville, dans les bâtiments d'une habitation autrefois sucrerie, et ces bâtiments qui suffisent à peine pour 60 soldats coûtent 8 000 livres de loyer par an. Les malades ayant souvent un plus grand nombre et au double du contenu de ce local, on fut obligé d'y construire à la hâte une case capable de contenir 60 autres lits.

« Cet ouvrage, fait en temps de guerre, se ressent de la précipitation avec laquelle il a été construit. Les bois en sont mauvais, la couverture en paille, le plancher est un assemblage de bûches rondes non jointes, entre lesquelles tombent sans cesse les ordures qui y croupissent et exhalent un miasme infect très préjudiciable aux malheureux qui le respirent. Elle tombait en ruines au commencement de l'année, il en a coûté près de 6 000 livres pour la réparer et sans une autre réparation elle ne pourra pas servir l'année prochaine »¹⁶.

Dans les mois qui suivent, quelques améliorations vont être apportées à cette misère et cette insalubrité qui en disent long sur les conditions de vie du troupier à l'époque et en ce lieu, mais le père Gratien est déjà reparti pour la Martinique. Sa santé ayant été ébranlée, il demande à repasser en France, vœu exaucé en 1786. Il a alors 58 ans, déjà un bel âge en ce temps-là. On le retrouve vicaire supérieur de l'hôpital Notre-Dame de la Charité de Condom début 1787, nommé prieur du même hôpital en 1789. Il y est arrivé avec ses papiers témoignant de son administration antillaise. La Révolution nationalise les biens du clergé et impose le serment civique, ce qui entraîne bien des tensions. Toujours est-il que le père Gratien a la douloureuse tâche de refermer le registre des actes capitulaires du couvent-hôpital des pères de la Charité de Condom, le 1^{er} octobre 1791. Les archives de l'hôpital vont ensuite passer dans le domaine public, et c'est ainsi que ces quelques témoins d'une vie antillaise, à la fois hospitalière mais aussi pionnière en matière agricole – une rhumerie ne s'improvise pas –, se sont retrouvés conservés en pays d'Armagnac.

NB : un grand merci à Jacques LAPART de m'avoir indiqué l'existence des papiers déposés par le père Gratien. Par ailleurs, on sait qu'un autre père de la Charité de Condom, Edouard Henry, arrive en Martinique vers 1778 ; il est à la tête de l'hôpital du Fort-Royal en 1779. En 1789 il est à Saint-Pierre, membre d'une loge maçonnique. Après la Révolution il reste en Martinique, défroqué et marié (voir KACY (Franck), *L'œuvre hospitalière...*, op. cité p. 30-31). Rappelons aussi qu'un enfant de La Romieu, Jean-François Bernard Baraigne (1759-1818) a été médecin à l'hôpital des pères de la Charité de Fort-Royal durant de longues années (voir COURTÈS (Georges), « Mémoires d'un romévien à son retour des « Isles » », *BSAHG* n° 399, premier trimestre 2011, p. 51-63). Enfin, rappelons que le collège des Oratoriens de Condom a accueilli un nombre non négligeable d'élèves dont les parents étaient partis tenter l'aventure aux Antilles : voir RICHON (Louis), « Antillais à Condom au XVIII^e siècle », *BSAHG*, troisième trimestre 1982, p. 292-301.

¹⁶ Rapport de l'ordonnateur Delorme à son successeur Roume de Saint-Laurent, en date du 1^{er} novembre 1785, cité par NARDIN (Jean-Claude), « Tabago, Antille française... », op. cité, p. 89-90.

Les esclaves de l'hôpital Saint Jean-Baptiste (Saint-Pierre, Martinique) en 1777

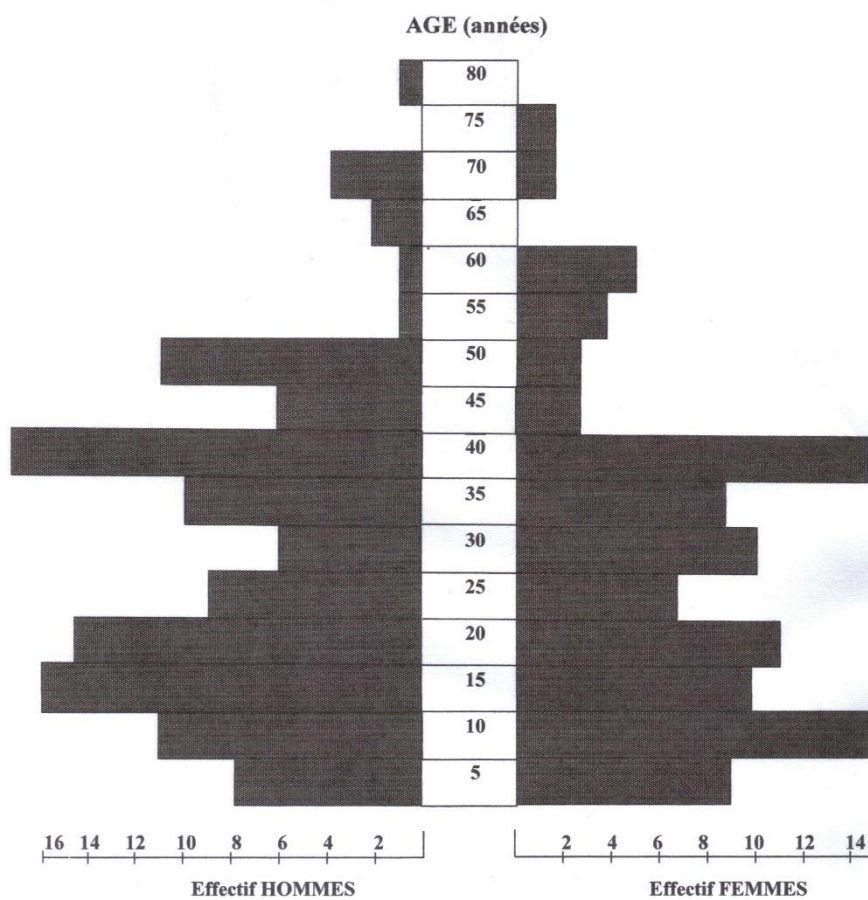
Les « 225 têtes d'esclaves » comptées fin 1777 au service des activités de l'hôpital ou de ses dépendances se répartissent sauf erreur (deux prénoms ambigus, Alix et Sitre) en 120 hommes (55% de l'effectif, âge moyen : 29 ans 9 mois) et 105 femmes (45%, âge moyen : 26 ans 9 mois). La disproportion n'est donc pas trop grande. En revanche, il y a un net clivage quant aux « talents ». Si on observe la population ayant dépassé les 10 ans, susceptible d'avoir une activité précise, sur 102 hommes 70 ont une qualification, soit 68% de qualifiés (et déjà, avant l'âge de 10 ans, deux garçons sont en formation). Pour les 80 femmes concernées, seules 19 ont une qualification, soit 23% d'entre elles. Nette ségrégation des tâches également : aux hommes la construction, l'agriculture, l'artisanat et l'aide médicale, aux femmes d'abord la lessive et la couture.

On ignore leur origine, les « nations » n'étant pas mentionnées (mais trois esclaves « mulâtres », c'est-à-dire issus d'un parent blanc et d'un parent noir, sont indiqués). La forte proportion de jeunes ne veut pas forcément dire qu'ils sont natifs de l'île (« créoles »). On ne peut donc rien en déduire quant à la politique éventuellement nataliste des pères de la Charité, ou de leur mode d'acquisition de main d'œuvre servile ; la pyramide des âges est classiquement déséquilibrée en faveur des adultes productifs. Cependant, quasiment les trois quarts des esclaves sont regroupés par familles, usage qui remonte au siècle précédent mais qui a disparu sur nombre d'habitations (faut-il y voir le souci des pères de la Charité de maintenir une cohésion susceptible de participer à l'équilibre, au bien-être de leurs esclaves ?). Ce regroupement par familles va du couple sans enfants à des groupes de 11 personnes. L'une d'elles (la n°11, quatre personnes) ne regroupe que des hommes. Aucune autre mention de lien de parenté n'étant indiquée – pas même la filiation mère-enfant, habituellement mentionnée dans les inventaires – il n'est pas simple d'interpréter ces regroupements. Les « sans famille », au nombre de 60, se répartissent en 43 hommes et 17 femmes, leur âge oscillant surtout entre 20 et 40 ans (mais on trouve aussi des enfants et quelques quadragénaires et cinquantenaires), la plupart ayant une qualification. L'âge moyen de ces « sans famille » est de 26 ans.

L'état sanitaire général semble bon, sont seulement mentionné une infirme (Claudine) et un estropié (Gilles). Faut-il y voir la proximité de l'hôpital et les soins que les pères portent sur leur population servile ? Mais rien n'est dit sur la sévérité de l'encadrement et le régime quotidien des esclaves.

Les prénoms sont, dans la très grande majorité des cas, chrétiens. On relève cependant quelques exceptions : références à la mythologie (Adonis, Jupiter) ou des prénoms de fantaisie (Sitre – pour citre, sorte de citrouille ? –, La Rochelle), certains tirant vers le surnom (Sans-Souci, Bon Souhait, Laventure...). Des esclaves ont véritablement un surnom, tels Gabriel dit Couassi, Françoise dite Mathijoutte, Cléophas dit La Tulipe ou Jean-Louis dit Lafleur. Barbe Saint-Domingue vient probablement de cette grande colonie française. Certains esclaves sont affublés du sobriquet « petit » ou « vieux ». Enfin, on relève quelques patronymes de consonance africaine (alors que les esclaves n'ont généralement pour identité qu'un seul prénom) : Habos, Cacoué, Zo, Moco. On relève aussi un Lafeuillade ; Prêcheur renvoie à une bourgade de Martinique (au nord de Saint-Pierre), peut-être le lieu de provenance des esclaves ainsi dénommés. Portugais signifie peut-être provenant du Brésil. L'incertitude demeure quant à Daubat ou Lavocat.

Annexe 1



Pyramide des âges des esclaves
de l'hôpital Saint Jean-Baptiste
de Saint-Pierre (Martinique) en novembre 1777

d'après Archives départementales du Gers, 5HDEPOT, H/56

Annexe 2

« Dénombrement des nègres et négresses des habitations et de ceux qui sont au service de l'hôpital et de la maison conventuelle »

Extrait de l'inventaire établi le 22 novembre 1777
de l'hôpital Saint Jean-Baptiste des pères de la Charité
au fort Saint-Pierre (Martinique)
Archives Départementales du Gers 5HDEPOT H/56

Famille	Nom des esclaves	Age sujets à la capitation	Enfants au dessous de 14 ans et sexagénaires	Observations
1	Claudine	53	72	infirmes
	Catherine		6	
	Maritaine	27	11	
	Laurent mulâtre			
	Véronique			
Bruno	22			
2	Marie-Rose	45		blanchisseuse
	Coyau	30		
3	Gabriel dit Couassi	50	12	charpentier
	Toinette	40		
	Nicodème	58		
	Marie-Louise Habos			
4	Marie-Ursule	39		raffineur
	Jérôme	21		
	Michèle	15		
5	Adrien	32	13	
	Esther	30		
	Ambroise			
6	Félix	36	68	sage-femme gardien de la dépense
	Jean-Louis			
	Agathe	36	13	couturière
	Benjamin	20		
	Françoise dite Mathijoutte	17		
	Amable		3	couturière
	Jeanne-Rose		4	
	Marthe-Louise		6 mois	
	Pélagie			

Famille	Nom des esclaves	Age sujets à la capitation	Enfants au dessous de 14 ans et sexagénaires	Observations	
7	Désirée	45			
	Chrétienne	48			
	Dorothee	36			
	Elisabeth	35			
	Fidèle	9			
	Saintes				6
	Frédéric				4
Fanchine	7				
8	Augustin	44	70	maître charpentier	
	Gilles		45	estropié	
	Pierrot	39	11	maître charpentier	
	Rosie				
	Marc				
	Constantin				
	Damien				
	Madelonnette				
Edwige	8				
9	Pierrot Prêcheur	37		cabrouëtier commandeuse du petit atelier	
	Rachel	36			
10	Lisette	36	10		
	Bocage	24			
	Romain	20			
	Samson	16			
	Catin	55			
	Raphaël	36			
	Marguerite Cacoué	31			
	Brigitte Gratiem	33			
11	Jeannot	46		maçon commandeur muletier	
	Nicaise	36			
	Martial	31			
	Benoît	14			
12	Barbe Saint- Domingue		66	confiturière	
	Beausoué [Beau Souhait ?]		65	tonnelier	

Famille	Nom des esclaves	Age sujets à la capitation	Enfants au dessous de 14 ans et sexagénaires	Observations
25	Martin	54		menuisier couturière menuisier provisionnaire
	Olive	52		
	Pascal	35		
	Justine-Olive	34		
	Simon	50		
26	Rosalie	56		ménagère chirurgien
	Lambert	18		
27	Christophe	50		premier raffineur
	Etienne	49		
	Marie-Thérèse	37		
	Victoire	29		
	Madeleine		4	
28	Antoine	58		couvreur gardienne d'enfants
	Marie-Laurence	57		
	Guillaume Daubat	44		charpentier
	Charité	48		
	Petite Barbe	54	7	
	Marie-Marthe			
	Judith	27	6	
	Anastasie		5	
Petit Maxime				
29	Jean-Baptiste			cuisinier blanchisseuse nègre de la dépense apprenti charpentier cuisinier
	Carlin	42		
	Jeannette	36		
	Jean-de-Dieu	20		
	Jean-Lily	19		
	Jean-Charles	17		la mamelle
	Jean-Rose	14		
	Marguerite-Rose		12	
	Odette [?]		3	
	Landry		[nourrisson]	
	Ambroise		9	
	Balthilde		5	

Famille	Nom des esclaves	Age sujets à la capitation	Enfants au dessous de 14 ans et sexagénaires	Observations	
	Joseph	21		chirurgien	
	Petite-Luce	30			
	Jean-Baptiste			garden de bananiers vinaigrier infirmier couturière infirmier garden de bananiers infirmier infirmier apothicaire	
	Dausoul	46			
	César	49			
	Jupiter	49			
	Constance	35			
	Célestin	35			
	Robert	40			
	Albert	27			
	Jean-Baptiste	34			
	Placide	26			
	Marcel	23			
	Vital	27			
	Blaise	36			charbonnier
	Marcellin Lavocat	36			
	Mathieu	36		2 nd cuisinier apothicaire infirmier idem idem	
	Auguste	50			
	Edouard	20			
	Juste	20			
	Laventure	41			
	Sitre [Citre ?]	24			
	Suzanne	37			
	François				
	Couliquant	22			valet
	Zéphir	38			
	Joseph Claque	32		matelassier muletier idem	
	Léopold	14			
	Raymond	15			
	Gertrude	26			
	Pierrot Sainte-				
	Lucie	32		manœuvre infirmier des officiers	
Maxime-Thomas	30				
La Rochelle	31		garden des bestiaux vinaigrier		
Grégoire	34				
Julie Aubin	27				

Famille	Nom des esclaves	Age sujets à la capitation	Enfants au dessous de 14 ans et sexagénaires	Observations
	Angélique	18		
	Zaïre	17		
	François-Thibaut	38		infirmier
	Jean-Louis dit			
	Lafleur	17		jardinier
	François Portugais	24		infirmier
	Jean-Pierre	22		matelassier
	Julie	16		blanchisseuse
	Flore	15		
	Annibal	36		boucher
	Etienne Zo	20		infirmier
	Nicolas	25		
	Sulpice		13	
	Colette		12	
	Hélène		13	
	Sylvie	25		
	Lucine	20		
	Manette	18		
	Colombe		9	
	Adonis	20		
	Ignace	20		
	Philippe		10	
	Barthélémy		10	
	Isidore		10	
	Athanase		12	
	Hilarion		13	
	Toussaint	30		
	Angélique-Rose	40		

« Total des nègres et négresses, négrillons et négrillonnes sur l'habitation sucrerie, celle de Champflore, ceux qui sont au service de l'hôpital et de la maison conventuelle :
225 têtes d'esclaves »